



Partie réservée au Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc

ACCUSE DE RECEPTION

Nom du produit :

.....

Code CAPM

Nom de la société marocaine :

Marque du produit :

Catégorie et utilisation du Produit :

Le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc, atteste avoir reçu la fiche de sécurité bien remplie.

Cet accusé de réception ne vaut en aucun cas un certificat d'enregistrement ni une attestation d'innocuité de ces produits pour la santé humaine. Il est délivré uniquement pour compléter le dossier administratif de demande d'enregistrement à la Direction du Médicament et de la Pharmacie conformément à la circulaire N° 79 DMP/00 du 29 Décembre 2016, relative à l'enregistrement des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

Le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc assure la confidentialité des données déposées.

Le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance du Maroc vous autorise à écrire la phrase suivante sur l'emballage de vos produits : « en cas d'intoxication ou d'effets indésirables, appeler le Centre Anti Poison et de Pharmacovigilance 7j/7 et 24H/24 aux numéros suivants : 0801000180, 0537686464 ».

Les effets indésirables liés à l'utilisation des produits, déclarés à la société; devront être communiqué au Centre National de Pharmacovigilance sur une fiche jaune de notification téléchargeable sur le site du CAPM : www.capm.ma.

Signature et cachet du CAPM

